



Est il possible de supprimer une assurance vie avec une procuratio

Par **aivilo**, le **20/05/2012** à **23:13**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelques renseignements au sujet d assurance vie.

Je vous explique, mon grand pere m a informé plus de trois ans avant de mourir et a plusieurs reprises qu il avait fait deux assurances vie, une pour mon pere et l'autre pour moi. Je ne suis pas une personne interessée et je n ai donc jamais demandé plus de renseignements a ce sujet, à mon tort.

Cela fait maintenant presque un an que mon grand pere est decede et j ai appris six mois après qu il n y avait pas d'assurance en mon nom.

Je ne pourrais surement rien y changer et ce n'est pas le but, mais mon grand pere n'était ni fou ni mechant et je voudrais juste comprendre et mieux dormir.

Je pense que mon pere avait procuration sur ses compte.

Mes questions sont, mon pere aurait il pu modifier ou annuler mon assurance, ou son banquier qui se deplacait à domicile (arnaque ?).

Y a t il possibilité que je sache si mon pere avait une procuration sur ses compte sans lui demander ?

Ai je le droit de demander à la banque un relevé de tous les transferts et autre effectués depuis au moins trois ans, sachant qu'il ne devait pas en avoir beaucoup (normalement), et comment dois je proceder ?

Je vous en remercie d avance.

Je souhaiterais juste comprendre...